



NOUVEAU PLAN D'ACTION 2013-2016

Le Plan d'Action 2013-2016 repose sur deux piliers et se décline en six axes stratégiques d'intervention et 24 programmes intégrés. Parallèlement, des leviers à caractère horizontal permettant de maximiser les effets de ces programmes, seront mis en action.

L'identification des axes et des programmes d'intervention a découlé d'une démarche mettant l'accent sur l'exploitation des potentiels sous-utilisés, selon une approche intégrée, basée sur la subsidiarité et la mobilisation du capital. Cette démarche met en relief l'existence d'un contexte externe favorable, sous forme d'opportunités, pour exploiter le potentiel de développement de la Région dans les secteurs traditionnels et dans les secteurs liés à la nouvelle économie disposant d'avantages comparatifs. Elle met en évidence également certaines faiblesses dans la mobilisation des ressources humaines et l'exploitation des ressources.

La démarche a permis d'énoncer une vision dynamique et à long terme inspirée de l'Initiative Royale, tendant à faire accéder la Région de l'Oriental au rang de « pôle méditerranéen » grâce au renouvellement de sa base économique et à l'amélioration de la qualité de vie des populations. Cette vision va guider l'action de l'Agence au niveau du développement territorial et du développement humain de la Région.

Les 6 axes identifiés forment un ensemble cohérent pour assurer un développement intégré et inclusif, selon une triple approche : approche proximité, approche droit et approche genre.

Les programmes proposés dans le cadre de ce Plan d'Action s'inscrivent dans la complémentarité des grands projets d'infrastructures, des projets économiques lancés par l'Initiative Royale (première et seconde générations), ainsi que des programmes récurrents des départements ministériels et des établissements publics dans la Région.

Ces programmes constituent une offre spécifique de l'Agence aux acteurs locaux et aux partenaires en vue d'inscrire leurs actions dans le prolongement de l'Initiative Royale pour le Développement de l'Oriental. A ce titre, ils restent ouverts à toutes les propositions pouvant en améliorer l'efficacité.

PILIER DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Axe 1 : Promotion de la compétitivité économique régionale

Cet axe regroupe 5 programmes destinés à exploiter les avantages comparatifs et compétitifs de la Région en matière de filières industrielles, agricoles et agro-alimentaires, de tourisme et celles des nouveaux services exportables, ainsi qu'en matière d'économie du savoir et d'innovation :

- programme de relance industrielle, qui regroupe un ensemble de projets complémentaires et additionnels aux projets en cours dans chacune des Provinces. Il s'agit, notamment, de l'industrie du recyclage et de l'énergie solaire à Jerada, de la sous-traitance à Taourirt, des biens de consommation finale destinés au marché régional à Oujda (ameublement, menuiserie, plomberie-sanitaire) et au marché national à Nador (agro-alimentaire).

- programme de reconversion agricole, qui cherche à faciliter l'accès des producteurs de la Région aux financements, aux technologies et aux marchés. Les actions proposées consistent à faciliter la réalisation des projets d'agrégation dans les filières à avantages comparatifs (pilier 1 du plan Maroc Vert) et les projets solidaires pour les filières des produits spécifiques (pilier 2 du plan Maroc Vert).

- programme de diversification touristique, qui comprend des projets destinés à élargir l'offre de la Région au plan temporel et spatial et à diversifier les produits touristiques. Les principaux projets susceptibles d'être soutenus concernent la mise en œuvre du projet Pays d'accueil touristique (PAT) de Figuig, la finalisation du PAT de Berkane incluant des produits liés au tourisme balnéaire, à l'écotourisme, à l'agro-tourisme, au tourisme spirituel et thermal, ainsi que des projets de niche en matière de tourisme rural et sportif à Nador, Jerada et Taourirt.

- programme de développement des services exportables, qui concerne des activités de service que les nouvelles technologies ont transformées en activités exportables ou délocalisables, et comprend un projet d'offshoring en espagnol à Nador et un projet de déploiement d'un cluster BTP à Oujda.

- programme de soutien à l'économie du savoir et à l'innovation, qui vise à dynamiser l'économie du savoir à travers des actions de valorisation des résultats de la recherche et des actions de promotion de la collaboration entre les entreprises et l'Université, les laboratoires et les institutions de recherche dans la Région, dans trois secteurs clés : l'agriculture, l'énergie et la santé. Il vise également à promouvoir les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la Région incluant des actions d'aménagement numérique des territoires, d'amélioration de l'accès et de développement de contenus numériques.

Axe 2 : Développement de pôles urbains attractifs

Cet axe regroupe 4 programmes identifiés selon leur capacité à améliorer l'attractivité de la Région, notamment de ses villes et la qualité de vie des populations résidentes, en particulier dans les quartiers suburbains et les petits centres. Un premier ensemble de programmes concerne les capitales provinciales et a pour objet le renforcement de leurs identités urbaines, l'équipement des quartiers périphériques et la professionnalisation des services. Le deuxième ensemble de programmes concerne les petits centres et le renforcement de leurs fonctions urbaines et la mise à niveau de leurs équipements.

- programme de renforcement des identités urbaines, composé d'un ensemble d'études et d'interventions à réaliser dans les différentes capitales provinciales en vue de les doter de projets de villes fondées sur leurs identités diverses.

- **programme d'appui à la mise à niveau des quartiers sous-équipés**, qui comprend des actions de mise à niveau par la réalisation des réseaux d'infrastructures manquants en matière d'assainissement, de voirie, d'éclairage et d'eau potable.

- **programme d'amélioration des services publics locaux**, qui tend à rehausser la qualité des services publics locaux et réduire leurs coûts à travers l'amélioration de leur gestion dans les secteurs de la mobilité des populations, de l'assainissement solide et liquide, de la gestion des déchets, de l'hygiène publique, des espaces verts et de l'éclairage public.

- **programme de requalification des petits centres**, qui consiste en un ensemble d'études et d'aménagements visant à requalifier les centres monofonctionnels de la Région, notamment par la mise à niveau des infrastructures et le développement des services urbains.

Axe 3 : Conservation des ressources et protection du patrimoine

Cet axe regroupe 2 programmes traitant la problématique selon deux angles d'attaque : celui de la surexploitation des stocks des ressources naturelles et celui de la dégradation de sites à intérêt particulier :

- **programme de gestion des ressources naturelles**, qui prend en compte, selon une approche « système », la globalité des facteurs agissant sur le stock des ressources et sa pérennité, selon une démarche qui implique les divers échelons d'acteurs, depuis l'Etat jusqu'à l'utilisateur, en s'inspirant du principe de subsidiarité. Dans le contexte actuel du changement climatique, ce programme de gestion des ressources naturelles est conçu comme un catalyseur des actions de développement durable dans la Région.

- **programme de protection des sites sensibles**, qui concerne la lutte contre les dégradations dans les villes, les palmeraies, le littoral et des actions de protection contre les dégâts causés par les pollutions. Il se compose pour l'essentiel de projets inspirés d'une analyse coûts bénéfiques au sens large qui prend en compte l'ensemble des coûts et des bénéfices qu'ils soient économiques ou écologiques, directs ou indirects, marchands ou non marchands.

PILIER DEVELOPPEMENT HUMAIN

Axe 4 : Amélioration des services sociaux de proximité

Ce programme vise à relever le niveau de développement humain et ce, en convergence avec les objectifs de l'INDH. Les domaines prioritaires sont l'éducation préscolaire, l'éducation en milieu rural, la qualité de l'enseignement primaire, la santé maternelle, la promotion de la femme, la jeunesse et les personnes en situation de handicap.

Cet axe est structuré autour de 5 programmes transversaux qui concernent toutes les Provinces de la Région :

- **programme de renforcement de l'enseignement scolaire**, qui recommande des actions complémentaires à celles de l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) en matière d'adaptation de l'offre éducative à la démographie rurale, de sa diversification (promotion du partenariat public-privé) et d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

- **programme de soutien aux services de santé**, qui recommande, dans la même logique de complémentarité, des actions de renforcement et de mise en réseau des établissements sanitaires à l'aide des nouvelles technologies et une amélioration de l'offre de formation dans les métiers de la santé.

- **programme d'appui à l'intégration sociale des personnes en situation de handicap**, qui vise à favoriser l'adaptation des services locaux aux besoins spécifiques et en facilitant l'accès à ces services pour cette partie de la population.

- **programme de renforcement des centres sociaux**, visant à connaître l'offre sociale disponible dans la Région et à identifier les besoins sociaux futurs moyennant l'établissement d'un Schéma directeur régional de l'action sociale (SDRAS), et ses déclinaisons au niveau provincial (SPAS) ainsi que la mise en place d'un observatoire de l'action sociale permettant d'assurer une veille sociale au niveau régional et provincial. Il s'agit, au préalable, de concevoir un cadre d'orientation stratégique de l'action sociale ciblée au niveau de la Région et des différentes Provinces.

- **programme de mobilisation de la société civile**, à travers un appui aux associations œuvrant dans le domaine social, ainsi qu'aux initiatives des représentants des entreprises (Chambres, Fédérations).

Axe 5 : Génération de l'emploi de proximité

Cet axe cherche à résoudre la problématique du chômage (des jeunes et des femmes notamment) et plus généralement celle de la pauvreté économique en misant sur les atouts qu'offre la proximité et ce, en parfaite cohérence avec les actions et la philosophie de l'INDH.

Il mobilise tous les leviers qui peuvent contribuer à la création d'emplois et à l'amélioration du marché du travail qu'ils relèvent des services publics, des acteurs locaux, du mouvement associatif ou de la diaspora.

- **programme d'amélioration de l'employabilité des jeunes**, qui vise à accompagner le processus de reconversion économique par une politique active d'emploi centrée sur les capacités des jeunes et le développement des compétences des acteurs ayant un fort degré d'ancrage territorial. Il concerne la mise en place de trois dispositifs (intermédiation, apprentissage, formation) pour la qualification et/ou la reconversion des personnes actives employées ou à la recherche d'un emploi, y compris celles exerçant dans le secteur informel.

- **programme de soutien à la petite et moyenne entreprise**, axé sur la sous-traitance dans les services rendus aux grandes entreprises de la Région.

- **programme d'appui à l'intégration territoriale des AGR**, pour conduire les projets AGR selon l'approche « chaîne de valeur territoriale ».

- **programme économie sociale et développement solidaire**, qui vise le développement du secteur de l'économie sociale et du développement solidaire. Les actions de ce programme concernent l'organisation des journées régionales du financement des AGR par le micro-crédit, la formation des acteurs de l'économie sociale et l'appui à l'organisation des appels à projets destinés à encourager le mouvement coopératif dans la Région.

- **programme migrations et développement**, qui vise à mobiliser les ressources de la diaspora au profit du développement et la création d'emploi dans les grands bassins d'émigration. Les actions consistent à identifier des projets d'investissement dans ces bassins et à proposer des montages financiers attrayants pour les émigrés. Elles comportent, également, le soutien aux initiatives de jumelage à caractère social ou économique.

Axe 6 : Accès à la culture et au développement de la production artistique

La culture représente autant un objectif du développement humain qu'un facteur de développement économique, en raison de sa capacité à créer des richesses et des emplois de qualité.

- **programme d'amélioration de l'accès à la culture**, destiné à rapprocher la culture du plus grand nombre, notamment des jeunes et des populations des quartiers populaires.

- **programme de soutien à la création artistique**, qui vise à mobiliser les forces de la culture dans le projet de développement régional, comme composantes essentielles du nouveau modèle de développement de la Région basée sur l'attraction des talents, des capitaux et des visiteurs.

- **programme de sauvegarde du patrimoine culturel**, qui cherche à préserver dans les meilleures conditions un patrimoine dont la transmission relève des obligations envers les générations futures.

LEVIERS TRANSVERSAUX

Les programmes définis ci-avant ne sauraient atteindre leur rendement optimal sans la mise en action concomitante de leviers à caractère horizontal, notamment dans les domaines de la promotion économique et du marketing territorial (levier 1), de la promotion et la coordination des partenariats (levier 2) et de l'intelligence économique qui inclut la mobilisation de l'expertise (levier 3).

L'objectif général de ces leviers, qui font partie intégrante du plan d'action triennal proposé, consiste à assurer une promotion de la Région en cohérence avec la stratégie de développement intégré et inclusif.

Levier 1 : Marketing territorial

L'Agence de l'Oriental apportera sa contribution à la promotion de l'image régionale, en soutenant la démultiplication de la démarche marketing au plan local, en cohérence avec la stratégie de promotion et de marketing territorial. L'organisation de manifestations, les publications (telle la Revue Oriental.ma) et l'édition d'ouvrages sur la Région, participent de cette stratégie de promotion et de marketing.

Levier 2 : Mobilisation et coordination des partenariats

Ce levier consiste à organiser la coordination des contributions des agences de coopération au développement régional (agences multilatérales, les agences de coopération financière, les agences de coopération technique, les services de coopération des ambassades, les collectivités locales et les ONG), en vue de maximiser les synergies entre les projets financés par les diverses parties impliquées. Cette exigence de coordination souple doit être basée sur la préparation d'études prospectives sur les priorités de la Région et sur l'organisation d'un cadre de concertation.

Levier 3 : Intelligence économique

Ce levier concerne les activités de collecte, de traitement et de diffusion de l'information utile aux acteurs économiques. Il comporte une action de veille (acquérir l'information stratégique pertinente) et de diffusion (propager une information ou des normes de comportement et d'interprétation favorisant les orientations stratégiques). L'appropriation et l'adaptation des outils et concepts de l'intelligence économique par les acteurs locaux (veille et diffusion) passent par des actions de formation et des actions d'appui à la mise en place d'une cellule dédiée à l'intelligence économique.

La mobilisation de l'expertise (appui aux études, le partage des résultats de la recherche, l'encouragement à l'innovation, etc.) représente une action de support, fondamentale et incontournable, au développement.

Le nouveau cadre stratégique de programmation multi-annuelle de l'Agence de l'Oriental se présente comme suit.